

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12289**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Toiletteur canin

Nouvel intitulé : [Toiletteur canin](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale des centres de formation en toilettage (U.N.C.F.T)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le toiletteur qualifié d'un salon de toilettage exerce son autorité sous la responsabilité d'un salarié gérant de salon ou du chef d'entreprise. Il travaille seul ou en équipe selon la taille de l'établissement. Il est capable d'intervenir aux différentes étapes de la toilette d'une race canine nécessitant démêlage, tonte et coupe aux ciseaux, vente de produits cosmétiques ou d'aliments.

Six grandes activités structurent le référentiel :

- accueil et installation du client et de l'animal
- organisation du lieu de travail et de la prestation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- vente et conseil au client des prestations, et des produits divers concernant l'hygiène, les soins et l'alimentation du chien
- participation à la gestion comptable, administrative et commerciale du salon de toilettage
- identification du milieu professionnel, développement et utilisation des relations et des réseaux.

Les capacités attestées sont :

Accueillir le client et son animal

Identifier le choix du client et l'adapter si besoin

Installer l'animal et identifier son temps de travail

Entretien des locaux et le matériel,

Mettre en oeuvre les mesures de sécurité et respecter les consignes

Choisir son matériel et ses produits

Démêler, shampooiner

Sécher et brusher

Faire les finitions

Rendre compte au client

Réaliser une vente aditionnelle

Encaisser

Initier des opérations publicitaires

Participer à l'aménagement, la réception, l'exposition, l'étiquetage des produits, la réalisation des factures

Utiliser le milieu professionnel et son environnement

Appliquer la législation du travail.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petites et très petites entreprises, animaleries, jardineries, grandes surfaces, cabinet de vétérinaires

Toiletteur pour animaux.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1503 : Toilettage des animaux

### Réglementation d'activités :

- Code rural : article L214-6

- déclaration d'activité en Préfecture

- mise en place et utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Epreuves pratiques et écrites et orales et évaluation par le maître d'apprentissage.

#### Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	8 personnes réparties en 4 collèges : - collège des employeurs : 2 membres - collège des salariés : 2 membres - collège des représentants des enseignants de l'UNCFT : 2 membres - collège des représentants des organismes de formation (UNCFT) : 2 membres.
Après un parcours de formation continue	X	8 personnes réparties en 4 collèges : - collège des employeurs : 2 membres - collège des salariés : 2 membres - collège des représentants des enseignants de l'UNCFT : 2 membres - collège des représentants des organismes de formation (UNCFT) : 2 membres.
En contrat de professionnalisation	X	8 personnes réparties en 4 collèges : - collège des employeurs : 2 membres - collège des salariés : 2 membres - collège des représentants des enseignants de l'UNCFT : 2 membres - collège des représentants des organismes de formation (UNCFT) : 2 membres.
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	8 personnes réparties en 4 collèges : - collège des employeurs : 2 membres - collège des salariés : 2 membres - collège des représentants des enseignants de l'UNCFT : 2 membres - collège des représentants des organismes de formation (UNCFT) : 2 membres.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Toiletteur canin avec effet au 02 janvier 2006, jusqu'au 12 mai 2013.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.uncft.fr>

##### Lieu(x) de certification :

U.N.C.F.T.

Avenue de la Gare

63390 ST GERVAIS D'AUVERGNE

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFA de l'artisanat , 21, rue Joseph Cugnot, 68200 Mulhouse

Cité de la Formation, 11 à 15 rue Albert camus, BP, 205, 47200 MARMANDE, Cedex

CFA/ESM, BP 523, jardin Minelle, 62008 ARRAS

CFBT, Antenne de la Ciotat, Centre Louis Benet, 5, rue Delacour, 13600 La Ciotat

MFR, 50 rue des 15 fusillés, 61400 MORTAGNE AU PERCHE

ACPM, les Côtes du plan, 83190, OLLIOULES

LPA/CFAR, avenue de la Gare, 63390 ST GERVAIS D'AUVERGNE

IFFA/CFA, Ecole des métiers, Château de Courbeton, 77300 ST GERMAIN LAVAL

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Toiletteur canin

**Certification suivante :** Toiletteur canin